

5.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251208-337181-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 décembre 2025

Publié le 18 décembre 2025

Suite à la convocation en date du 24 novembre 2025
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 08 DÉCEMBRE 2025

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Monique EVRARD, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Loïc CATHELAIN, Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Mickaël HIRAU, Michel LEFEBVRE, Michel PLOUY, Frédérique SEELS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Acquisition d'une parcelle à Eppe-Sauvage, mise en place de 3 conventions de partenariat et renouvellement d'une convention pour la gestion des ENN - Convention avec l'association Unis-Cité Hauts-de-France

DECIDE à l'unanimité:

Pour le renouvellement de la convention avec l'association Unis-Cité Hauts-de-France :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association Unis-Cité Hauts-de-France pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

Pour la présente délibération, 46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

**Le Département du Nord
Et Unis-Cité Hauts de France
2025-2026 et 2026-2027**

Entre

Le Département du Nord

Collectivité territoriale ayant son siège 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE cedex,
Représentée par M. Christian POIRET, en sa qualité de Président,
Agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental de la Commission Permanente en date du 8 décembre 2025.

Et

Unis-Cité Hauts de France,

Association ayant son siège 72/01 rue d'Arcole 59000 Lille,
Représentée par Monsieur Jérôme Mullet, agissant en qualité de Directeur régional.

Pour l'antenne de Dunkerque

Située au 44 Quai des Hollandais 59140 Dunkerque

Tel : 07 70 19 63 65 – Mail: adavid@uniscite.fr

Représentée par Antoine DAVID, agissant en qualité de Responsable de l'antenne de Dunkerque, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Créée en 2001, Unis Cité Hauts de France est une association régionale composée de 10 antennes dans la région à Lille, Valenciennes, Dunkerque, Lens, Béthune, Amiens, Beauvais, Saint Quentin, Calais et Cœur de Flandre. Elle accueille cette année une promotion de plus de 500 jeunes en Service Civique qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale, la santé, la culture et le développement durable autour de programmes mis en œuvre avec un ensemble de partenaires locaux, régionaux et nationaux :

- Médiaterre : faire vivre l'écologie au sein des quartiers
- Solidarité Seniors, pour davantage de solidarité entre les générations et le bien vivre des personnes âgées
- Aidants/aidés, pour soutenir les parents ayant un enfant en situation de handicap

- Vitaminés, pour prévenir l'obésité chez les enfants en adoptant le « Bien Manger, bien bouger »
- Ciné et Citoyenneté, pour favoriser la diffusion de la culture cinématographique auprès des jeunes
- Parlons Cash : sensibilisation à la gestion budgétaire
- Les Connectés : lutte contre la fracture numérique des seniors
- Copains Du Climat : sensibiliser les enfants et les collégiens aux enjeux du développement durable
- Booster : accompagner de jeunes décrocheurs scolaires
- Diffuseurs de solidarité : renforcer la solidarité locale en organisant des défis solidaires qui répondent à la fois aux besoins des associations et au désir d'engagement des habitants.
- Re'pairs Santé : amener les jeunes de 16 à 25 ans à devenir acteurs de leur santé
- Ecovolonterre : action de terrain et sensibilisation pour la préservation de la biodiversité

Le Département du Nord gère actuellement au titre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles du Nord un patrimoine naturel majeur constitué de **3 259 ha** avec **2 275 ha** en propriété et le reste appartenant à des collectivités. Cela représente 87 sites dont 45 ouverts au public.

Les sites Espaces Naturels du Nord concernés par le présent partenariat avec Unis-Cité se situent à la fois dans la Flandre intérieure (Mont Noir-Villa Marguerite Yourcenar, Mont des Cats, Mont Cassel...) et dans la Flandre Maritime (les dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et la dune fossile de Ghyvelde).

Constatant la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie au service de l'intérêt collectif au sein de notre société, le Département du Nord et Unis Cité Hauts de France ont décidé de conclure un partenariat visant à soutenir les actions mutuelles de ces deux structures, par la mise en place d'un projet incluant des volontaires d'Unis-Cité Dunkerque aux activités liées à la protection de la biodiversité sur les sites Espaces Naturels du Nord.

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, les volontaires d'Unis-Cité Hauts de France pourront ainsi mettre leur générosité et leur énergie au service de la protection de la biodiversité.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 – Objet

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'un maximum de 12 volontaires de l'association d'Unis-Cité Hauts de France aux activités liées à la protection de la biodiversité sur les monts de Flandres et les milieux dunaires, gérés par le Département du Nord, dans le respect des règles sanitaires liées au covid-19 en vigueur lors des animations.

Article 2 – Nature et objectifs du projet

Les volontaires en Service Civique seront mobilisés sur Le programme « Les Ecovolonterre » ayant pour objectif la préservation de la biodiversité.

Les actions de protection de la biodiversité menées par les volontaires ont pour objectif de :

- Permettre à des jeunes citoyens de s'engager dans une expérience de protection de la biodiversité.
- Sensibiliser et informer les citoyens sur leur propre capacité d'agir selon leurs moyens (temps, compétences, finances).
- Favoriser l'action concrète des jeunes par des chantiers de terrain (leur permettre de « faire »).
- Susciter et stimuler l'intérêt des jeunes pour la protection de notre environnement en les accompagnant dans la mise en œuvre d'un projet individuel.

Article 3 - Moyens engagés par Unis-Cité Hauts de France- antenne de Dunkerque

3.1 - Durée et horaires de mobilisation des volontaires

Unis Cité Dunkerque peut mobiliser une équipe de 4 à 14 volontaires sur le projet. Les jours seront définis dans l'année en fonction des besoins du Département Nord et avec la validation de la coordinatrice d'équipes et de projets.

Les volontaires seront mobilisables du 15 octobre 2025 jusqu'au 15 juin 2026 en Flandre Intérieure et Flandre Maritime. Les horaires des volontaires seront variables en fonction des actions à réaliser dans le cadre de leurs missions.

Les volontaires seront mobilisables du 15 octobre 2026 jusqu'au 15 juin 2027 en Flandre Intérieure et en Flandre Maritime. Les horaires des volontaires seront variables en fonction des actions à réaliser dans le cadre de leurs missions.

3.2 - Encadrement de l'équipe de volontaires

Sur le terrain, en sa qualité de Coordinatrice d'Equipes et de Projets, Sophie LECRU assurera l'encadrement de l'équipe de volontaires pour Unis-Cité. L'encadrement assuré par Sophie LECRU pourra également se faire à distance.

Dans le cadre d'un encadrement à distance, les gardes départementaux ne se substitueront pas à l'encadrant sur le terrain.

En sa qualité de Responsable d'antenne, Antoine DAVID pourra également être mobilisé dans le cadre du partenariat.

Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité Hauts de France est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

3.3 – Missions des volontaires

Dans le cadre de la mission Les Ecovolonterre, les volontaires Unis-Cité Hauts de France seront amenés à intervenir avec le Département du Nord sur différents chantiers fixés en début d'année (le planning annuel pourra être amené à évoluer en fonction des besoins respectifs des deux parties) entre les deux structures.

Le planning prévoit une intervention par mois des volontaires d'Unis-Cité Hauts de France.

3.4 - Assurance

L'association Unis-Cité Hauts de France a souscrit un contrat «"multi garanties activités sociales" auprès de la MACIF, sous le numéro 8830838, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Article 4 - Moyens engagés par le Département du Nord

4.1 - Référent pour Unis-Cité

En Flandre intérieure, Monsieur Frédéric CHANTRY (tél. 06.72.99.35.44) sera l'interlocuteur principal et le référent des volontaires et des responsables d'Unis-Cité Hauts de France sur le projet. Les autres membres de la brigade pourront se substituer à lui le cas échéant.

En Flandre maritime, Monsieur David VERHELST (tél. 06.37.80.03.36) sera l'interlocuteur principal et le référent des volontaires et des responsables d'Unis-Cité Hauts de France sur le projet. Les autres membres de la brigade pourront se substituer à lui le cas échéant.

4.2 - Intégration de l'équipe sur le site

En amont de l'arrivée des volontaires, le référent veillera à informer les équipes salariées et/ou bénévoles de la venue des volontaires et des objectifs du partenariat.

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé par le Département du Nord. Ce temps de sensibilisation devra également présenter les règles de fonctionnement de la structure, les éventuelles règles de sécurité et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

Article 5 – Engagements matériels et financiers

5.1 - Coût de l'équipe de volontaires

La présente convention liant les parties susnommées est, sauf convention particulière, conclue à titre gratuit. Cela signifie que les coûts liés aux volontaires demeurent à la charge de l'association d'Unis-Cité Hauts de France. A titre indicatif, celui-ci s'élève à environ 1600 euros par mois par volontaire (bourse, encadrement et frais de fonctionnement).

5.2 - Conditions matérielles

Le Département du Nord s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation du projet et des chantiers. Les volontaires et les salariés d'Unis-Cité s'engagent à venir sur le chantier avec une tenue adéquate.

Article 7 – Durée

La présente convention doit être approuvée avant le commencement du projet. Elle entrera en vigueur à compter de la date d'arrivée des volontaires sur le projet et devra être respectée jusqu'à son terme.

Elle couvrira les 2 années scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

Article 8 - Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Article 9 : "Respect de l'esprit et du cadre du Service Civique"

Les parties s'accordent pour reconnaître les spécificités du Service Civique, et sa distinction par rapport aux dispositifs d'emplois aidés notamment. A ce titre, elles reconnaissent que :

- Les jeunes du service civique sont des jeunes de tous niveaux d'étude, et pour certains sans qualification ni diplôme. Leurs motivations sont variées, ils cherchent avant tout à se rendre utiles et à gagner en expérience.
- Les missions qui leur sont confiées doivent être des missions d'intérêt général, au service des populations.
- Les parties reconnaissent que le service civique n'est pas un emploi ni un stage. Afin de renforcer le caractère éducatif de l'expérience, favoriser le travail d'équipe et la solidarité, les parties s'accordent pour dire que les jeunes seront toujours mobilisés au moins en binômes.
- Les ruptures de contrat et départs anticipés existent, parce que le dispositif relève de l'engagement volontaire. Sauf cas exceptionnel aucun départ anticipé de jeune ne pourra faire l'objet d'un remplacement par un nouveau jeune. Unis-Cité veillera cependant à ne pas dépasser le taux moyen de rupture anticipée de contrat, qui s'élève en 2016 à 22 %.

Fait en deux exemplaires à _____, le _____,

Pour l'association Unis-Cité Hauts de France
Nord

Pour le Président du Département du
et par délégation

Antoine DAVID
Responsable d'antenne

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 08 décembre 2025

OBJET : Acquisition d'une parcelle à Eppe-Sauvage, mise en place de 3 conventions de partenariat et renouvellement d'une convention pour la gestion des ENN

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet la présentation des opérations liées au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou confié en gestion au Département.

I - ACQUISITION D'UNE PARCELLE À EPPE-SAUVAGE AUPRÈS DE MONSIEUR XXXXX OU DE SES AYANTS DROIT – ANNEXE 1

Le Département est propriétaire de la quasi-totalité de la surface couverte par la zone de préemption en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) créée par le Département sur le site du Val Joly.

Le site du Val Joly est identifié comme prioritaire dans la délibération cadre relative à la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord (ENS) du 1^{er} juillet 2019, en lien avec le site stratégique du Parc de l'Abbaye de Liessies.

Le Département a reçu une proposition d'acquisition concernant la parcelle A n° 301 à Eppe-Sauvage, située au sein de l'un de ces secteurs de la part de son propriétaire, Monsieur XXXXXXXX.

L'acquisition de la parcelle A n° 301 permettrait de conforter la gestion de cette zone prairiale. Elle constitue, avec la parcelle A n° 300, propriété du Conservatoire des Espaces Naturels Haut-de-France et gérée par le Département, une unité foncière intéressante, à préserver sur les plans écologique et environnemental, en bordure du ruisseau du Montbliart.

Afin de parfaire la cohérence foncière de ce site ENN, il est donc proposé d'acquérir cette parcelle en nature de pâture, cadastrée section A n° 301 à Eppe-Sauvage, libre d'occupation et de droits, d'une surface cadastrale de 3 231 m², auprès de Monsieur XXXXXXXXX, propriétaire, ou de ses ayants droit.

Le prix est de trois mille euros (3 000 €), prix net vendeur, tous les frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur.

II - MISE EN PLACE DE 3 NOUVELLES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

1 - Conventions de partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (SM-PNRSE) pour la gestion coordonnée du Marais du Vivier à Marchiennes

Sur le secteur du Marais du Vivier, le SM-PNRSE est gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Pré des Nonnettes, d'une superficie d'environ 17 ha et le Département du Nord est propriétaire et gestionnaire d'environ 34 ha.

Compte tenu de l'imbrication des propriétés du Département et du SM-PNRSE et dans un objectif de synergie de l'action publique, les deux structures proposent de mettre en place une convention partenariale, afin de mutualiser certaines actions dans le cadre d'une feuille de route commune pour la période 2026-2029, reprenant les objectifs partagés et les moyens mis en œuvre, dans l'attente d'établir un plan de gestion commun. Cette convention est proposée en annexe 2.

2 - Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France (CEN) pour la gestion d'une parcelle à proximité de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Grande Tourbière de Marchiennes

Le Département du Nord et le CEN sont respectivement propriétaires d'environ 9,59 ha et 25 ha au sein du site de la Grande Tourbière de Marchiennes.

Sur les 9,59 ha de terrains, propriétés du Département du Nord, 7,90 ha sont intégrés dans la RNN classée par décret interministériel du 28 janvier 2022 et gérés par le Conservatoire depuis 2023. La dernière acquisition départementale de 1,69 ha est postérieure au classement en RNN mais s'inscrit dans un objectif de renforcement du périmètre protégé, dans le cadre de la convention tripartite de partenariat signée entre le Département du Nord, le CEN des Hauts-de-France et le Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut en 2022.

Au vu du caractère remarquable de ce secteur et dans un souci d'harmonisation et de cohérence de la gestion de ces espaces, le Département du Nord souhaite déléguer au CEN la gestion et la préservation de ces terrains nouvellement acquis sur la commune de Marchiennes.

La convention proposée, en annexe 3, établit les modalités de partenariat entre le Département du Nord et le CEN, afin de permettre la réalisation d'études et d'actions, de préservation, de gestion et de valorisation des milieux naturels dans le cadre plus général de gestion de la RNN.

3 - Convention de partenariat avec Voies Navigables de France et la Fédération de pêche du Nord pour la gestion de deux vannes hydrauliques, sur le site des Grands Marais de la Fosse Saint-Pierre à Condé-sur-l'Escaut

Depuis novembre 2021, le Département gère des mesures compensatoires appartenant à Voies Navigables de France, créés dans le cadre de la remise en eau du canal Condé-Pommeroeul sur deux anciens terrains de dépôts (n° 18 et n° 108).

Une zone de frayère à brochets a été créée sur l'ancien terrain de dépôt n° 18 à Condé-sur-l'Escaut et 2 vannes ont été implantées pour gérer de manière artificielle cette frayère.

La gestion globale du site est actée par une convention du 02/01/2019, modifiée par avenant du 27/05/2021, mais celle-ci n'organise pas la gestion des vannes. Une convention de gestion a également été signée entre VNF et la Fédération de pêche du Nord, uniquement sur l'acquisition des données piscicoles de la frayère du TD18.

Il est donc proposé la mise en place d'une convention tripartite précisant les rôles des 3 partenaires afin d'assurer le fonctionnement écologique de la frayère et la gestion des vannes. Celle-ci figure en annexe 4.

III – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS DU NORD AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ HAUTS-DE-FRANCE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025/2026 ET 2026/2027 SUR LES SITES DU LITTORAL ET DU MONT NOIR – VILLA MARGUERITE YOURCENAR.

L'association Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité") de mener des projets de service à la collectivité en équipe, pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Créée en 2001, Unis-Cité Hauts-de-France est une association régionale composée de 11 antennes dans la région : Lille, Valenciennes, Dunkerque, Lens, Béthune, Hénin-Carvin, Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Calais et Cœur de Flandre. Elle accueille cette année une promotion de plus de 500 jeunes en service civique qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général, favorisant la cohésion sociale, la santé, la culture et le développement durable autour de 13 programmes mis en œuvre avec un ensemble de partenaires locaux, régionaux et nationaux.

L'antenne de Dunkerque a mis en place un programme « Volontaires pour la biodiversité » (ECOVolonterre) pour 12 jeunes volontaires ayant pour objectif la préservation de la biodiversité et visant à :

- permettre à des jeunes citoyens de s'engager dans une expérience de protection de la biodiversité ;
- sensibiliser et informer les citoyens sur leur propre capacité d'agir selon leurs moyens (temps, compétences, finances) ;
- favoriser l'action concrète des jeunes par des chantiers de terrain (leur permettre de « faire ») ;
- susciter et stimuler l'intérêt des jeunes pour la protection de l'environnement, en les accompagnant dans la mise en œuvre d'un projet individuel.

Dans ce cadre, l'association souhaite poursuivre des chantiers de préservation et de restauration des milieux dunaires en lien avec les gardes départementaux du littoral dans les dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et la dune fossile de Ghyvelde, durant les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

Il est donc proposé le renouvellement de la convention de partenariat, à titre gratuit, pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027 avec l'association Unis-Cité Hauts-de-France, reprise en annexe 5 du présent rapport, précisant les conditions du partenariat et de mise en œuvre.

Je propose à la Commission permanente :

Pour le renforcement de la cohérence foncière :

- d'autoriser l'acquisition par le Département, auprès de Monsieur XXXX XXXXX, propriétaire, ou de ses ayants droit, de la parcelle en nature de pâture, cadastrée section A n° 301 à Eppe-Sauvage, libre d'occupation et de droits, d'une surface cadastrale de 3 231 m², au prix net vendeur de trois mille euros (3 000 €), tous frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de ces transactions, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20ème, aux prix indiqués ci-dessus, augmentés le cas échéant des frais, taxes et honoraires liés à la rédaction des actes et à la publicité foncière ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ces acquisitions et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 000 € sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP003.

Pour les 3 nouvelles conventions de partenariat :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (SMPNRSE), relative à la gestion coordonnée du Marais du Vivier à Marchiennes pour la période 2026-2029, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France, relative à la gestion d'une parcelle à proximité de la Réserve Naturelle Nationale de la Grande Tourbière de Marchiennes pour la période 2026-2036, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 3.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord, Voies Navigables de France et la Fédération de pêche du Nord, relative à pour la gestion des vannes hydrauliques sur le site des Grands Marais de la Fosse Saint Pierre à Condé-sur- l'Escaut pour une durée de 2 ans, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 4.

Pour le renouvellement de la convention avec l'association Unis-Cité Hauts-de-France :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association Unis-Cité Hauts-de-France pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 5.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23005OP003 | 23005E33 | 4 800 000 € | 2 283 608,26 € | 3 000 € |

Christian POIRET
Président du Département du Nord